

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

PLAN DE
MOBILITE :
APPROBATION DE
LA CONVENTION
AVEC ANNEMASSE
AGGLO

N° CS2021-25

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

**PLAN DE MOBILITE : APPROBATION DE LA CONVENTION
AVEC ANNEMASSE AGGLO**

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de mobilités nouvelles et plus particulièrement pour la réalisation d'actions à destination des employeurs pour encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle, l'organisation et la gestion d'un service de conseil en mobilité à l'échelle métropolitaine ;

Vu le contrat de délégation de service public (DSP) entre Annemasse Agglomération et son délégataire engageant à réaliser 15 plans de mobilité sur le territoire couvert par l'agglomération et plus précisément l'avenant n°5 relatif à la prolongation de la DSP ;

Depuis 2016, Annemasse Agglomération a inscrit la réalisation de plans de mobilité sur son territoire dans son plan d'actions pour réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail et professionnels. Cet objectif a été contractualisé avec TP2A, filiale locale de RATP DEV dans le cadre de la Délégation de Service Public 2016/2022. Ainsi, le délégataire s'est engagé à réaliser des plans de mobilité sur le territoire couvert par l'agglomération, dont 15 sur la période 2019-2022.

En décembre 2018, la prise de compétence mobilités nouvelles du Pôle métropolitain a marqué la volonté locale de se doter d'une capacité d'action collective pour déployer des services et solutions de mobilités nouvelles, aux habitants et aux entreprises du Genevois français. Ainsi, le Pôle métropolitain est à présent compétent pour assurer la réalisation des plans de mobilité sur l'ensemble du Genevois français.

Souhaitant assurer la continuité du service selon les modalités initiales définies dans la DSP, Annemasse Agglomération a sollicité le Pôle métropolitain pour que lui soit confiée la réalisation des plans de mobilité sur son périmètre jusqu'à la fin de la DSP pour laquelle elle est engagée.

A ce titre, il convient d'établir une convention pour définir les rôles et responsabilités de chaque intervenant et les modalités de partenariat financières et opérationnelles correspondantes. Cette convention permet d'assurer la continuité du service et le financement forfaitaire des plans de mobilité sur le territoire d'Annemasse Agglomération par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Pour rappel, le Pôle métropolitain sur l'ensemble du reste du Genevois français assure conseils à la mobilité et accompagnement des employeurs dans l'élaboration des plans de mobilité par l'intermédiaire des prestataires externes.

Ainsi, 10 plans de mobilité ont été réalisés en 2019. Sur la période 2020-2022, l'ambition est de réaliser 40 plans de mobilités sur l'ensemble du périmètre du Pôle métropolitain, prioritairement ciblés sur les zones d'activités métropolitaines et les principaux centres-villes et d'apporter un jour d'expertise mobilité pour les établissements volontaires de plus petite taille. Au total 50 plans de mobilité devraient être réalisés.

Dans cette convention couvrant la période de 2019 à 2022, il est proposé que chaque partie s'engage de manière à poursuivre le dispositif existant, solution la plus pratique et lisible du point de vue des entreprises du territoire. Ainsi,

- le Pôle métropolitain s'engage à coordonner la réalisation des plans de mobilité sur l'ensemble du Genevois français, que ce soit par l'intermédiaire de prestataires externes ou par la présente convention et à financer les prestations correspondantes ;
- Annemasse Agglomération s'engage à réaliser les objectifs de réalisation de plans de mobilité par l'intermédiaire de la délégation de service publics en cours, à participer aux séances de coordination et à communiquer sur la participation financière du Pôle métropolitain, à fournir les bilans périodiques correspondants.

Sachant que les emplois sur Annemasse Agglomération représentent 26% des emplois totaux du Genevois français, il est proposé d'affecter une part proportionnelle de 26% du budget métropolitain à la réalisation des plans de mobilité sur le territoire d'Annemasse Agglomération et d'affecter un montant forfaitaire correspondant, ceci afin de permettre une répartition sur l'ensemble du territoire.

Le budget métropolitain est basé sur un coût moyen d'un plan de mobilité de 7500€ l'unité (diagnostic, plans d'actions pour une durée d'environ 9 mois pour environ 15 jours homme, selon la base Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc). Pour la période 2019-2022, le budget prévisionnel alloué à la réalisation des plans de mobilité est ainsi estimé à 375 000 € TTC (50 *7500 €) dont 26% affecté à Annemasse Agglomération, soit 97 500 € TTC.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, les délégués Messieurs Bernard BOCCARD, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Denis MAIRE, Christian AEBISCHER et Madame Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, représentant Annemasse Agglomération, ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et les documents y afférant ;
- **AUTORISE** l'exécution de la convention et le versement des montants correspondants à Annemasse Agglomération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

